



**PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ARRÊTÉ

Bureau des élections et de la réglementation

Arrêté portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée de la régularité  
des listes électorales dans la commune de CRECHES SUR SAONE

N° 71-2024-05-16-00001

**LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du président de la République du 5 octobre 2022 portant nomination de M. Yves SEGUY en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2023-01-06-00001 du 6 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Agnès CHAVANON, secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire, sous-préfète de Mâcon ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2023-12-21-00005 du 21 décembre 2023, portant nomination des membres de la commission de contrôle de la commune de Crêches sur Saône ;

Considérant le renouvellement intégral du conseil municipal ;

Vu les propositions du maire de la commune de Crêches sur Saône ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire :

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 71-2023-12-21-00005 du 21 décembre 2023, est modifié comme suit :

Sont désignés, pour trois ans, et a minima jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-après :

Patrice DUPONT	Conseiller municipal titulaire
Françoise CURAILLAT	Conseillère municipale suppléante
Jocelyne VILLERMET	Déléguée de l'administration titulaire
Christian LENOIR	Délégué de l'administration suppléante
Abel JANDOT	Délégué du tribunal titulaire
Georges LUTAUD	Délégué du tribunal suppléante

**ARTICLE 2 :** Les autres dispositions sont sans changement.

**ARTICLE 3 :** La secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire et le maire de la commune de CRECHES SUR SAONE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire et affiché aux lieux habituels de la commune et sur son site internet lorsqu'il existe.

Fait à Mâcon, le **16 MAI 2024**

LE PRÉFET,

Pour le préfet,  
la secrétaire générale de la  
préfecture de Saône-et-Loire  
Agnès CHAVANON